

FONDS BNAC PROGRES FCP**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 12 Décembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2009, et qui font apparaître un Actif net de 743 586 DT, une valeur liquidative de 119,933 DT et un résultat de la période de 82 258 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

☒ Comme il ressort des états financiers, l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date de 31 décembre 2009 , à raison de 66,86% uniquement , dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 33,14% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

☒ D'autre part, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé au 31 Décembre 2009, 33,08 % de son actif dans des placements à terme auprès de son dépositaire la BNA, soit un dépassement de 13,08% par rapport au seuil de 20% , fixé par l'article 11 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placement auprès du dépositaire.

2.2 Nous confirmons, en outre, les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mars 2010

Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI

BNAC PROGRES FCP

BILAN (Montants exprimés en Dinars)	Notes	31		
		Décembre	Décembre	
		2008	2008	
ACTIF	Portefeuille-titres	4	503 584	340 050
	. Actions, Valeurs Assimilées et Droits		362 305	189 868
	. Obligations et Valeurs Assimilées		42 415	56 550
	. Autres Valeurs		98 864	93 632
	. Emprunts d'Etat		-	-
	Placements monétaires et disponibilités		249 594	95 733
	. Placements à terme	5	249 145	95 208
	. Disponibilités		449	525
	Créances d'exploitation		-	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	. Immobilisations		-	-
	. Amortissement		-	-
	TOTAL ACTIF		753 178	435 783
PASSIF	Opérateurs créditeurs	6	3 929	2 291
	Autres créditeurs divers	7	5 663	16 753
	Total passif		9 592	19 044
ACTIF NET	Capital	8	732 053	409 389
	. Capital en nominal		620 000	410 000
	. Sommes non distribuables		112 053	-611
	Sommes distribuables:	9	11 533	7 350
	. des exercices antérieurs		4	2
	. de la période		7 712	6 857
	. Régularisation du résultat distribuable de la période		3 817	491
	Actif net		743 586	416 739
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		753 178	435 783

**BNAC PROGRES
FCP**

**ETAT DE
RESULTAT
(Montants
exprimés en
Dinars)**

		Exercice clos		Exercice clos
	Notes	au 31/12/2009	au 31/12/2008	
Revenus du portefeuille-titres	10		15 751	13 775
. Revenus des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			7 658	5 262
. Revenus des obligations et valeurs assimilées			2 861	3 603
. Revenus des bons du trésor zéro coupon			5 232	4 910
. Revenus des emprunts d'état et valeurs			-	-
Revenus des placements monétaires	11		3 873	3 955
. Revenus des bons du trésor			3 842	3 955
. Revenus des billets de trésorerie			-	-
. Revenus des certificats de dépôts			31	-
Total des revenus des placements			19 624	17 730
Charges de gestion des placements	12		5 623	4 530
Revenus nets des placements			14 001	13 200
Autres charges d'exploitation	13		6 289	6 343
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 712	6 857
Régularisation du résultat d'exploitation			3 817	491
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	9		11 529	7 348
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			-3 817	-491
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	4		57 752	-2 635
Plus ou moins values réalisées sur titres			17 061	3 918
Frais de négociation			- 267	-188
RESULTAT DE L'EXERCICE			82 258	7 952

BNAC PROGRES FCP**ETAT DE VARIATION DE
L'ACTIF NET
(Montants exprimés en
Dinars)**

	Exercice clos au	Exercice clos au	
	31/12/2009	31/12/2008	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	82 258	7 952
	Résultat d'exploitation	7 712	6 857
	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	57 752	-2 635
	Plus ou moins values réalisées sur titres	17 061	3 918
	Frais de négociation	-267	-188
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-7 347	-7 164
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions	467 880	275 623
	. Capital	390 000	260 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	70 792	12 520
	. Régularisation des sommes distribuables	7 088	3 103
	. Droit d'entrée	-	-
	Rachats	-215 944	-222 895
	. Capital	-180 000	-210 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-32 673	-10 283
	. Régularisation des sommes distribuables	-3 271	-2 612
	. Droit de sortie	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	326 847	53 516
ACTIF NET	En début de période	416 739	363 223
	En fin de période	743 586	416 739
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	4 100	3 600
	En fin de période	6 200	4 100
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	101,643	100,895
	En fin de période	119,933	101,643
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	19.76%	2,714%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 03 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

1- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

BNAC PROGRES FCP
NOTE N°4 : PORTEFEUILLE – TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2009	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) <u>Actions et valeurs assimilées</u>		<u>301 060</u>	<u>61 245</u>		<u>362 305</u>	<u>48,10%</u>	<u>48,72%</u>	
. Actions cotées		299 373	61 217		360 590	47,88%	48,49%	
ABNS9	27	1 280	0	-	1 280	0,17%	0,17%	0.000%
AMEN BANK	306	12 642	3 399	-	16 041	2,13%	2,16%	0.000%
ATTIJ BANK	2 500	58 100	-4 427	-	53 673	7,13%	7,22%	0.001%
ATTIJ_BANK_NS9	312	6 577	121	-	6 698	0,89%	0,90%	0.000%
BH	1 000	30 000	-2 436	-	27 564	3,66%	3,71%	0.001%
BT	525	41 690	9 209	-	50 899	6,76%	6,85%	0.000%
ESSOUKNA	1 500	6 989	1 085	-	8 074	1,07%	1,09%	0.050%
MONOPRIX	338	27 226	51 388	-	78 614	10,44%	10,57%	0.002%
SFBT	2 500	35 017	-3 955	-	31 062	4,12%	4,18%	0.004%
SIMPAR	250	8 250	1 100	-	9 350	1,24%	1,26%	0.007%
SOTUMAG	2 000	3 689	-575	-	3 114	0,41%	0,42%	0.022%
SPDIT	1 300	6 530	1 318	-	7 848	1,04%	1,06%	0.005%
TL	771	13 026	6 352	-	19 378	2,57%	2,61%	0.002%
TLNS9	135	3 132	100	-	3 232	0,43%	0,43%	0.000%
TPR	3 375	17 925	978	-	18 903	2,51%	2,54%	0.009%
TUNISAIR	10 000	27 300	-2 440	-	24 860	3,30%	3,34%	0.009%
. Droits		1 687	28 -		1 715	0,23%	0,23%	
ABDA09	333	1 352	37		1 389	0,18%	0,19%	
TLS92	906	335	-9	-	326	0,04%	0,04%	
2) <u>Emprunts de sociétés</u>		<u>42 000</u>	-	<u>415</u>	<u>42 415</u>	<u>5,63%</u>	<u>5,70%</u>	<u>0,467%</u>
AIL2007	350	21 000		47	21 047	2,79%	2,83%	0,350%
ATL 2007/1	350	21 000		368	21 368	2,84%	2,87%	0,117%
3) <u>Titres des OPCVM</u>		-	-	-	-	-	-	-
4) <u>Titres émis par le Trésor</u>		<u>85 660</u>	-	<u>13 204</u>	<u>98 864</u>	<u>13,13%</u>	<u>13,30%</u>	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	13 204	98 864	13,13%	13,30%	-
TOTAL		428 720	61 245	13 619	503 584	66,86%	67,72%	

SUITE NOTE N° 4
Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 Décembre 2009 , à raison de 66,86 % uniquement dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 33,14% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2009		
Actions		50,00%	48,10%		1,90%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque	80%	25,00%	66,86%	18,76%	6,24%
Titres OPCVM		5,00%	0,00%		5,00%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	33,14%	33,14%	-13,14%
TOTAL		100%	100%		0%

D'autre part, l'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP, n'est pas encore conforme à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2009	% Actif	% Actif net
TP100113/PROG à 3,74%	BNA	147	147 000	941	147 941	19,64%	19,90%
TP100226CONF à 3,72%	BNA	11	11 000	30	11 030	1,46%	1,48%
TP100301CONF à 3,79%	BNA	45	45 000	114	45 114	5,99%	6,07%
TP100310/CP à 3,79%	BNA	18	18 000	32	18 032	2,39%	2,42%
TP100312/CP à 3,79%	BNA	17	17 000	27	17 027	2,26%	2,29%
TP100329CP à 3,79%	BNA	10	10 000	1	10 001	1,33%	1,34%
Total en Dinars			248 000	1 145	249 145	33,08%	33,51%

Il ressort de l'analyse du tableau des placements à terme arrêté au 31 Décembre 2009, que le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 33,08 % de son actif, dans des placements à terme auprès de la BNA, soit un dépassement de 13,08 % par rapport au seuil de 20% de placements à terme auprès de son dépositaire, fixé par l'article 11 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Consécutivement, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 33,08% de son actif dans des liquidités et quasi liquidités dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Gestionnaire BNAC	1 403	857
Dépositaire	175	107
Distributeur	2 351	1 327
Total en Dinars	3 929	2 291

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Commissaire aux comptes	5 600	5 600
Conseil du Marché Financier (CMF)	63	35
Autres	-	11 118
Total en Dinars	5 663	16 753

**BNAC PROGRES FCP
NOTE N° 8 : CAPITAL**

	31 Décembre 2009	Page 10 31 Décembre 2008
Capital début de période		
.Montant	410 000	360 000
.Nombre de parts	4 100	3 600
.Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées		
.Montant	390 000	260 000
.Nombre de parts	3 900	2 600
Rachats effectués		
.Montant	-180 000	-210 000
.Nombre de parts	-1 800	-2 100
Capital fin de période		
.Montant	620 000	410 000
.Nombre de parts	6 200	4 100
.Nombre de porteurs de parts	8	8

Sommes non distribuables de l'exercice	112 664	3 332
	<u>74 546</u>	<u>1 095</u>
i) Résultat non distribuable		
.Variation des plus ou moins values titres	57 752	-2 635
.Plus ou moins values réalisées sur titres	17 061	3 918
.Frais de négociation	-267	-188
	<u>38 119</u>	<u>2 237</u>
ii) Régularisation des sommes non distribuables		
.Aux émissions	70 792	12 520
.Aux rachats	-32 673	-10 283
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	-611	-3 943
	732 053	409 389
Total en Dinars		

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos 31Décembre 2009	Exercice clos 31Décembre 2008
Sommes distribuables de l'exercice	11 529	7 348
Résultat distribuable de la période	7 712	6 857
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	3 817	491
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	2
Total en Dinars	11 533	7 350

NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES

	Exercice clos 31Décembre 2009	Exercice clos 31Décembre 2008
Revenus des actions	7 658	5 262
.Dividendes	7 658	5 262
Revenus des obligations	2 861	3 603
.Intérêts courus	-134	-142
.Intérêts échus	2 996	3 745
Revenus des emprunts d'Etat	5 232	4 910
.Intérêts courus	5 232	4 910
.Intérêts échus	-	-
Revenus des autres valeurs	-	-
Total en Dinars	15 751	13 775

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Exercice clos 31Décembre 2009	Exercice clos 31Décembre 2008
Revenus du compte BNA Placement	3 842	3 955
.Intérêts courus	938	- 471
.Intérêts échus	2 905	4 426
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	31	-
Total en Dinars	3 873	3 955

BNAC PROGRES FCP**Page 13****NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos 31 Décembre 2009	Exercice clos 31 Décembre 2008
Rémunération du gestionnaire (*)	4 090	3 294
Rémunération du dépositaire (**)	511	412
Rémunération du Distributeur (***)	1 022	824
Total en Dinars	5 623	4 530

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.
En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2009	Exercice clos au 31 Décembre 2008
Redevance CMF	511	412
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 600
Impôts et taxes	78	-
Diverses charges d'exploitation	100	331
Total en Dinars	6 289	6 343